DÉCISION DU MAIRE N° 2026/133

Relative à la signature du devis n°SQUO-26005536 portant sur l'achat des illuminations des fêtes de fin d'année avec la société BLACHERE ILLUMINATION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire de la Commune de Belloy-en-France ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-70 du 23 septembre 2026 portant délégations des pouvoirs du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant que la proposition de la société BLACHERE ILLUMINATION répond aux besoins de la collectivité ;

DÉCIDE

Article 1er : de signer le devis n°SQUO-26005536 portant sur l'achat des illuminations des fêtes de fin d'année avec la société BLACHERE ILLUMINATION pour un montant de 5 804,50€ HT 6 965,40€ TTC.

Article 2 : de dire que les crédits sont inscrits sur le budget de la Commune.

Article 3 : de charger Madame le Maire, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir les formalités nécessaires pour l'exécution de la présente décision.

Fait à Belloy-en-France, le 10 novembre 2026

Le Maire,

MAIRIE de BELLOY en FRANCE Val d'Oise

Delphine DRAPEAU